

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 15 décembre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 47

Délibération n° CC-2023-227

Objet de la délibération : **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES PROFESSIONNELS
DU TOURISME ET DES CHAMBRES CONSULAIRES AU COMITE DE DIRECTION DE
L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE PROVENCE VERTE ET VERDON**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente (près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 8 décembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Olivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, BETRANCOURT Claude, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe, BARTHELEMY Olivier, BELAIDI Mouloud.

Absents ayant donné procuration :

GROS Michel donne procuration à PERO Franck, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à SIMONETTI Pascal, GUIOL André donne procuration à AUDIBERT Eric, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à DELZERS Catherine, SALOMON Nathalie donne procuration à VALLOT Philippe.

Absents : FREYNET Jacques, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, LE METER Sophie.

Secrétaire de Séance : Carine PAILLARD

Monsieur Jean-Claude FELIX expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code du Tourisme ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021 portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2019-18 du Conseil communautaire du 15 février 2019 portant approbation des statuts modifiés de l'EPIC « Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon » ;

VU la délibération n° 2020-285 du Conseil communautaire du 28 septembre 2020 portant désignation des représentants des professionnels du tourisme et des chambres consulaires au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon ;

VU la délibération n° 2022-86 du Conseil communautaire du 8 avril 2022 portant modification des représentants des chambres consulaires au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon, suite aux élections de 2021 désignant les délégués des Chambres consulaires ;

CONSIDERANT que l'Office de Tourisme est administré par un Comité de Direction, composé de deux collèges :

- Collège 1 représentant la Communauté d'Agglomération Provence Verte et la Communauté de Communes Provence Verdon.
- Collège 2 représentant les professionnels du tourisme et les chambres consulaires ;

CONSIDERANT que les associations et/ou organisations professionnelles du tourisme et les chambres consulaires sont représentés au Comité de Direction par 11 membres titulaires et autant de suppléants, et selon la répartition suivante :

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Var : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant
- Chambre de Métiers et de l'artisanat du Var : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant
- Chambre d'Agriculture du Var : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant
- Associations et organisations professionnelles du tourisme : 6 membres titulaires et 6 membres suppléants issus du territoire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et 2 membres titulaires et 2 membres suppléants issus du territoire de la Communauté de Communes Provence Verdon ;

CONSIDERANT que les représentants des professionnels du tourisme sont désignés par délibération concordante des conseils communautaires de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et de la Communauté de Communes Provence Verdon après consultation des associations et organismes intéressés ayant proposé un ou plusieurs représentants ;

CONSIDERANT que, conformément aux délibérations n° 2020-285 et 2022-86, avaient été désignés les représentants suivants :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Chambres consulaires		
Chambre de Commerce et d'Industrie	Julien HUCHETTE	Germain SIZAIRE
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Jean-Marcel GIOFFREDO	Muriel RODRIGUES
Chambre d'Agriculture	Frédéric AMBARD	Yves JULLIEN
Associations / organisations professionnelles du tourisme		
Fédération des acteurs du tourisme en Provence	Elodie DE VISA Ollières	Annie BOUIS Mazaugues
	Michel COUPEZ Le Val	Armelle de JERPHANION Pontevès
	Philippe MOULIE Châteauvert	Martin BERRAUDO Varages
	Alex GARDNER Montfort-sur-Argens	
	Gilles MONTAL Cotignac	
	Corinne CIGLIOTTI La Verdière	
	Claudia GIRARD Varages	
CETA Accueil en terre varoise	Nathalie ROUBAUD Cotignac	

CONSIDERANT les démissions des socioprofessionnels suivants :

- Dont Claudia GIRARD et Annie BOUIS, courant 2022,
- Et Corinne GIGLIOTTI, Alex GARDNER, Gilles MONTAL, Michel COUPEZ, Martin BERRAUDO, Elodie DE VISA, par courrier reçu le 5 octobre 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à leur remplacement pour mise à jour des représentants au Comité de Direction de l'Office de Tourisme ;

CONSIDERANT qu'il n'y a aucune modification concernant les représentants des chambres consulaires ;

CONSIDERANT que, conformément à l'article L2121-21 du Code général des Collectivités Territoriales, « le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou règlementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin » ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE PROCEDER** à un vote à main levée.
- **DE DESIGNER** les représentants titulaires et suppléants des associations et organisations professionnelles du tourisme et des chambres consulaires pour siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon, tels que présentés dans le tableau ci-après :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Chambres consulaires		
Chambre de Commerce et d'Industrie	Julien HUCHETTE	Germain SIZAIRE
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Jean-Marcel GIOFFREDO	Muriel RODRIGUES
Chambre d'Agriculture	Frédéric AMBARD	Yves JULLIEN
Associations / organisations professionnelles du tourisme		
	Philippe MOULIE <i>Châteauvert</i>	Nathalie COQUELLE <i>Brignoles</i>
	Patrick ROCHER <i>Cotignac</i>	Catherine BUTTEZ- POUILLERIE <i>St-Maximin</i>
	Laurence PAVLIDIS <i>Correns</i>	Armelle de JERPHANION <i>Pontevès</i>
	Guillaume FASQUELLE <i>Brignoles</i>	Delphine/Matthias KAUFMAN <i>La Verdière</i>
	Yves WALTER <i>St-Maximin</i>	
	Michèle RUDY <i>Esparron de Pallières</i>	
	Michel DE BOISGELIN <i>St-Martin de Pallières</i>	
	Nathalie ROUBAUD <i>Cotignac</i>	

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DE DIRE** que cette délibération abroge la délibération n° 2020-285 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 28 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le 18/12/2023
et affichage le*

Fait et délibéré à Brignoles,
le 15 décembre 2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

signé électroniquement le 18 décembre 2023

Didier BREMOND